



المدرسة القطرية - الفرنسية فولتير
Lycée Franco-Qatarien Voltaire

Politique d'accès et d'Inclusion

Sommaire

I. Préambule.....	3
II. Une école inclusive : équité, accessibilité et réussite.....	4
A. Les principes directeurs au Lycée Voltaire	4
B. Les profils des élèves à besoins éducatifs particuliers accueillis au lycée Voltaire	4
C. Identifier, observer et évaluer les besoins des élèves à besoins éducatifs particuliers	6
III. Communiquer avec des partenaires variés pour accompagner l'élève dans son parcours.	7
A. La famille : un partenaire fondamental.....	7
B. La liaison inter degré : recueil d'informations et continuité du suivi.....	7
C. Le rôle du pôle "école inclusive"	8
D. Le rôle des équipes pédagogiques	8
E. Le rôle des enseignants de langue arabe.....	8
IV. Les dispositifs éducatifs d'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers.	9
A. Des programmes et des dispositifs variés au LFQV	9
B. Protocole d'inclusion des enfants à spectre autistique au sein du LFQV	9
V. Aménagements prévus pour les examens du Diplôme IB.	10
VI. Logistique et Technicité	11
L'élaboration de la Politique	11
VII. Disponibilité et communication de la politique d'inclusion	11
VIII. Processus de révision.....	11
IX. Sources et Références	12

« L'inclusion est un processus continu qui vise à élargir l'accès à l'apprentissage et l'engagement de tous les élèves, en identifiant et en supprimant les obstacles. »

La diversité d'apprentissage et l'inclusion dans les programmes de l'IB (2016)

I. Préambule

Le projet d'établissement du Lycée franco-qatarien Voltaire repose sur une mission, une vision et des valeurs qui sont mises en œuvre au quotidien pour accueillir tous les élèves.

L'enseignement prodigué vise l'excellence pour tous et l'environnement créé au sein de l'établissement cherche à favoriser le "vivre ensemble" afin d'offrir un milieu d'apprentissage propice à l'épanouissement personnel, à la réussite scolaire et sociale.

La politique d'inclusion du Lycée franco-qatarien Voltaire est alignée avec la philosophie de l'IB. Le Lycée accueille ainsi des élèves à besoins éducatifs particuliers avec comme principe : " la scolarisation de tous les élèves est la règle institutionnelle, l'inclusion de tous est l'objectif à atteindre".

Les programmes français en vigueur, le programme IB ainsi que le programme qatarien dans plusieurs disciplines (arabe, histoire du Qatar et religion) sont enseignés au lycée franco-qatarien Voltaire.

Le lycée a développé en sus des programmes et des dispositifs prévus par le MENESR français à destination des élèves à besoins éducatifs particuliers et dispositifs nationaux, des parcours d'intégration et de réussite pour s'adapter au contexte local.

Des programmes de soutien et de renforcement de la langue arabe sont également en vigueur. Ceux-ci répondent aux exigences imposées par le ministère qatarien de l'éducation nationale. (Voir E, p 8)

II. Une école inclusive : équité, accessibilité et réussite

A. Les principes directeurs au Lycée Voltaire

Le processus d'inclusion au Lycée Voltaire repose sur deux principes : équité et accessibilité des apprentissages.

Les programmes et dispositifs mis en en place pour les élèves à besoins éducatifs particuliers impliquent d'adapter les activités, d'aménager des parcours et si nécessaire de supprimer les obstacles à l'apprentissage pour le rendre plus accessible.

L'établissement cherche à prendre en compte la variabilité des apprenants pour que chacun d'entre eux puisse développer son potentiel.

B. Les profils des élèves à besoins éducatifs particuliers accueillis au lycée Voltaire

-Élèves qui rencontrent des difficultés liées à une maîtrise insuffisante de la langue française en tant que langue d'apprentissage dans plusieurs disciplines. Ils constituent la grande majorité des EBEP identifiés et suivis au lycée Franco-Qatarien Voltaire.

-Élèves qui présentent un trouble impactant leur apprentissage

-Élèves en situation de handicap

-Élèves à haut potentiel : Profil valorisé par le système éducatif de l'IB.

Le lycée Franco-Qatarien Voltaire a donc déterminé une échelle des besoins pour proposer des réponses adaptées :

Equité, accessibilité, inclusion

Compenser

L'école supprime les obstacles
qui rendent inaccessibles les
apprentissages.

Aménager

L'école met en place des mesures pour
que l'élève puisse participer aux
apprentissages en classe.

Adapter

L'élève à besoins éducatifs particuliers doit s'adapter aux
attentes grâce à des mesures pédagogiques ciblées.

Pour les élèves à **haut potentiel**, une personnalisation du parcours scolaire peut être envisagée en élaborant pour eux des projets pédagogiques adaptés. Les compétences de l'élève peuvent ainsi être valorisées pour contribuer à son inclusion ainsi qu'à son épanouissement en classe ou plus largement dans l'école.

C. Identifier, observer et évaluer les besoins des élèves à besoins éducatifs particuliers

La mise en place d'un programme ou d'un dispositif nécessite une observation et une évaluation collégiale qui ne peut reposer sur de seules intuitions.

Elle doit être validée par le chef d'établissement ou son adjoint après une évaluation précise des besoins de l'élève.

Pour réussir l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers, un travail d'équipe est donc nécessaire pour identifier ces derniers et cerner leurs difficultés.

La démarche à suivre

Dès lors qu'une difficulté persistante est repérée par un enseignant chez un élève, il est nécessaire qu'il remonte l'information au professeur référent de la classe.

Ce dernier se charge de recueillir l'avis de l'ensemble de l'équipe pédagogique sur la/les difficultés détecté/es à l'aide d'évaluations diagnostiques et de grilles d'observation personnalisées pour identifier les besoins de l'élève et envisager des solutions adaptées.

L'observation requiert une analyse fine pour déterminer si l'élève a besoin d'adaptations pédagogiques ou d'aménagements pour progresser.

Des groupes de travaux pluridisciplinaires auxquels sont associés divers acteurs selon les besoins peuvent aussi être réunis par le chef d'établissement, son adjoint ou les directeurs de site dès lors que la situation d'un élève l'exige.

Cette instance peut regrouper des membres ou la totalité d'une équipe pédagogique ainsi que des membres de l'animation scolaire, l'infirmière scolaire, le préfet des études.

L'équipe éducative peut-être à l'origine de la proposition d'un dispositif d'accompagnement (PAP) ou de compensation (PPS).

III. Communiquer avec des partenaires variés pour accompagner l'élève dans son parcours.

A. La famille : un partenaire fondamental

L'inclusion scolaire implique la collaboration des équipes éducatives du lycée mais aussi un dialogue constant et constructif avec la famille et l'élève pour l'accompagner vers la réussite.

La famille d'un élève à besoins éducatifs particuliers est un partenaire essentiel qui doit être associée à toutes les démarches qui conduisent à la mise en place de mesures d'adaptations ou d'aménagements pédagogiques.

Dès lors qu'un besoin est identifié, une réunion est organisée avec les familles et les personnels en charge du suivi de l'élève (professeur référent, enseignants en charge du suivi des EBEP) pour proposer d'intégrer un programme ou un dispositif d'accompagnement. Il est essentiel de rappeler qu'ils sont une opportunité dans le parcours scolaire de l'élève et non une sanction. La famille peut accepter ou refuser cette proposition.

Un suivi et un dialogue régulier entre l'équipe pédagogique de l'élève et la famille est requis dès lors qu'un dispositif ou programme destiné à un EBEP est engagé.

Une famille peut aussi solliciter l'établissement dès lors qu'elle constate que son enfant rencontre des obstacles à ses apprentissages.

Sur avis médical la famille peut demander la mise en place d'un programme d'accompagnement personnalisé (PAP) ou des mesures de compensation (PPS).

B. La liaison inter degré : recueil d'informations et continuité du suivi

À tout moment de l'année scolaire, des réunions peuvent être organisées avec les familles et les équipes éducatives pour recueillir des informations et selon l'évolution des besoins d'un élève.

Néanmoins, les changements de cycle et de site nécessitent une vigilance particulière pour le suivi des EBEP. Le passage de la Seconde (Grade 10) en DP doit permettre de fournir les informations nécessaires pour assurer la continuité du suivi des EBEP.

Si l'élève est nouveau, son école d'origine doit veiller à transférer son dossier et à proposer d'organiser des rencontres avec les équipes pédagogiques et administratives mais aussi avec des intervenants extérieurs, le cas échéant, pour transmettre toutes les informations nécessaires au suivi de l'élève.

C. Le rôle du pôle “école inclusive”

Un pôle “école inclusive” a été institué au sein du Lycée Franco-Qatarien Voltaire.

Il est composé de deux personnels ressources qui veillent à :

- Accueillir et échanger régulièrement les EBEP et leurs familles pour les guider.
- Assurer le suivi des parcours de scolarité adaptés aux besoins scolaires des EBEP.
- Informers les familles sur les possibilités d'aménagement d'un examen et sur les procédures à suivre pour en bénéficier.
- Recevoir et conseiller les membres des équipes pédagogiques concernés.
- Accompagner les équipes dans la gestion des EBEP en classe et plus largement au sein de l'établissement.
- Partager des ressources avec les équipes pédagogiques.
- Coordonner les différentes actions pédagogiques mises en place pour faciliter la scolarisation des EBEP.
- Organiser la gestion administrative des documents de suivi des EBEP.
- Assurer un rôle d'interface entre les équipes pédagogiques, administratives, les élèves et leurs familles.

D. Le rôle des équipes pédagogiques

Les équipes pédagogiques assurent en classe la mise en œuvre des aménagements préconisés dans le cadre des différents programmes et dispositifs de réussite éducative.

L'enseignant doit prendre en compte les besoins spécifiques de l'élève pour adapter, aménager ou supprimer des tâches.

Les adaptations ou les aménagements proposés doivent cibler un nombre d'items limités pour suivre précisément les évolutions et atteindre les objectifs fixés avec l'élève.

Un réajustement peut être opéré dès lors que les dispositifs et programmes sont réévalués en cours ou en fin d'année selon les modalités définies au préalable.

E. Le rôle des enseignants de langue arabe

Les enseignants de langue arabe préparent des programmes de soutien pour chaque niveau. La différenciation est pratiquée dans les cours et dans les examens. Des fiches de remédiations individuelles visent les étudiants qui n'ont pas le même niveau d'arabe que les autres étudiants du même niveau. Ces fiches sont envoyées à la maison pour faire intervenir les parents. Un rapport est rédigé en fin de période pour évaluer la progression des élèves en question.

IV. Les dispositifs éducatifs d'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers.

A. Des programmes et des dispositifs variés au LFQV

Au sein du lycée Franco-Qatarien, plusieurs types de programmes et dispositifs éducatifs pour les élèves à besoins éducatifs particuliers peuvent être mis en place.

Les dispositifs éducatifs particuliers, communs à tous établissements qui suivent le programme d'enseignement du Ministère de l'Éducation nationale de la Jeunesse et des Sports français, mis en place au lycée franco-qatarien Voltaire sont les suivants :

- PAI** : projet d'accueil individualisé
- PPRE** : programme personnalisé de réussite éducative
- PAP** : plan d'accompagnement personnalisé
- PPS** : projet personnalisé de scolarisation

Deux programmes et parcours d'Excellence spécifiques existent aussi en sus des quatre programmes et dispositifs susmentionnés afin de s'adapter pour répondre aux besoins particuliers des élèves scolarisés au lycée franco-qatarien Voltaire :

- le **PENE**: Parcours d'Excellence Non Espagnol
- le **PEP**: Parcours d'Excellence Professionnel
- Pour les élèves rentrant en programme d'étude IB DP, une considération particulière des choix des matières et de leurs niveaux doit s'imposer en tenant compte des capacités de l'élève.

B. Protocole d'inclusion des enfants à spectre autistique au sein du LFQV

1. Création d'une équipe multidisciplinaire constituée du proviseur, le proviseur adjoint, le directeur, l'infirmière scolaire, le professeur référent et le psychologue scolaire.
2. Rapport détaillé de l'orthophoniste, de la psychologue, de la psychomotricienne au cas où les enfants ont eu un suivi en dehors de l'école.
3. Correspondance entre l'équipe multidisciplinaire du LFQV dans le but de communiquer clairement avec les responsables de l'école où l'enfant était scolarisé.

4. L'équipe spécialisée dans les écoles précédentes doit préciser en détails les aménagements pédagogiques mis en place et la scolarisation en classe spécialement s'il y a la classe Ulis.
5. Correspondre avec toute l'équipe multidisciplinaire et voir l'élève ayant le spectre autistique.
6. Les conditions d'accueil des enfants ayant un spectre autistique dépendent du profil bien détaillé de ses enfants en détaillant la communication, les interactions sociales, le comportement, en précisant la catégorie d'autisme (Symptômes et sévérité).
7. Le médecin ayant suivi l'enfant devrait compléter un certificat afin que les parents puissent déposer auprès de l'ambassade une demande de MDPH pour justifier la demande d'aménagement liée au spectre autistique de l'enfant (Document disponible au pôle infirmerie)
8. Concernant la demande de suivi AESH -Accompagnant d'élève en situation d'Handicap pour permettre son intégration dans une école normale c'est à dire dédier une AVS (Auxiliaire de vie scolaire) pour le dispositif d'accompagnement en classe, il s'agit d'une aide précieuse pour l'apprentissage et le développement social de l'enfant.
9. Dans l'établissement scolaire LFQV, c'est aux parents de recruter l'AVS à leurs frais, à leurs charges, le référent de site / le Directeur /le Proviseur adjoint peuvent solliciter des candidatures si disponibilités.

NB : La coordinatrice du pôle infirmerie du Lycée Voltaire dispose d'une liste de professionnels spécialisés qui peuvent accompagner les enfants à spectre autistique.

V. Aménagements prévus pour les examens du Diplôme IB.

- Les EBEP qui ont bénéficié d'un PAI, d'un PAP ou d'un PPS peuvent formuler une demande d'aménagements pour les examens.
- Les aménagements sollicités par les représentants légaux d'un élève qui bénéficie d'un PAI, d'un PAP ou d'un PPS sont appréciés et validés par l'équipe pédagogique de l'élève au lycée Voltaire.
- Les susdits services académiques notifient à l'élève et à ses représentants légaux qui en ont fait la demande les aides et aménagements accordés qui doivent être en cohérence avec ceux accordés à l'élève dans le cadre de sa scolarité.
- Le "pôle école inclusive" est chargé d'informer les familles et de les accompagner tout au long de la procédure dans leur demande d'aménagement Il veille ensuite à ce que ces adaptations et aménagements soient pris en compte au sein de l'établissement lors des épreuves blanches organisées en interne et lors des examens externes.
- Demande de la permission de l'IB pour les aménagements aux examens. Cette demande doit être faite d'une façon formelle au moins six mois avant la date des examens externes.

- Aménagements logistiques pour pouvoir accommoder les élèves EBEP lors des examens blancs ou des examens officiels (Temps supplémentaire, salles séparées, assistants spécialisés, écouteurs, dispositifs d'écoute pour malentendants, loupes, etc.)
- Une copie des décisions d'aménagement est archivée et disponible dans les locaux du pôle école inclusive pour pallier, le cas échéant, à une éventuelle non-information de l'interrogateur le jour d'une épreuve officielle interne ou d'un examen externe.

VI. Logistique et Technicité

L'élaboration de la Politique

La politique d'inclusion du programme du diplôme de l'IB a été basée sur la politique d'accès et d'inclusion créée par M. Giguel, agent actif et membre du pôle *École inclusive*. Elle a été révisée par le directeur du programme du Diplôme de l'IB, le coordinateur du Programme et les équipes enseignantes DP. Les membres du personnel ont été informés du processus d'élaboration de la politique par des mises à jour régulières et une réunion finale de son exposition. Ils ont discuté ses enjeux et participé à sa révision.

VII. Disponibilité et communication de la politique d'inclusion

Le directeur des études du Programme du diplôme de l'IB est responsable de la communication de la politique aux enseignants et aux parents. La politique sur l'inclusion du programme du diplôme de l'IB sera communiquée au personnel, aux familles et aux élèves par une multitude de moyens afin d'en assurer la bonne réception et l'application.

La politique d'inclusion sera mise à la disposition de tous les membres du corps enseignant de l'établissement sous forme de copie électronique sur le Google Drive commun spécifique à la section IB, afin d'assurer un suivi précis des mises à jour et des révisions.

VIII. Processus de révision

Le directeur des études, le coordinateur de l'IB, le pôle *École inclusive* et les enseignants désignés sont responsables de la révision et de la mise à jour de la politique, qui se fait en collaboration avec l'équipe de direction pédagogique et le personnel enseignant. Les commentaires des autres parties prenantes, telles que les parents et les élèves, doivent également être pris en compte dans le processus de révision. La révision a lieu chaque année ou en fonction des mises à jour de l'IB et des changements contextuels, sous la supervision du directeur des études.

IX. Sources et Références

**M.Giguel, Politique d'accès et d'inclusion
Lycée Voltaire, Doha, année scolaire 2020/2021**

Mme Hala Attieh Alam, Coordinatrice du Pôle Infirmier, Spectre autistique

Loi du 11 février 2005 “pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées”

Amendement n°1058 du février 2019

“Pour une école inclusive”, **circulaire de rentrée 2019**, n°2019-088 du 05/06/2019 **Circulaire du 8 décembre 2020** publiée au **BOEN** n°47 du 10 décembre 2020

International Baccalaureate Organisation (2014). Normes de mise en œuvre des programmes et leurs applications concrètes. Geneva. IBO.

Continuum de l'IB, Éducation inclusive, l'inclusion dans le cadre de l'IB

<https://www.ibo.org/globalassets/digital-toolkit/flyers-and-artworks/inclusive-education-fr.pdf>

Le Blog de la communauté de l'IB

<https://blogs.ibo.org/blog/2019/07/19/comment-fonctionne-le-temps-supplementaire-pour-les-examens/?lang=fr>